



Cartons jaunes du conditionnement

► Le Palmarès du conditionnement est élaboré à partir des analyses d'une équipe spécialisée, l'Atelier conditionnement, en toute indépendance, sans l'intervention d'aucun fabricant d'élément de conditionnement.

En 2015 : aucune Palme, mais le signalement de divers dangers. En 2015, aucun conditionnement examiné n'a réuni les critères de sécurité et de progrès justifiant l'attribution d'une Palme du conditionnement. Par contre les dangers sont illustrés dans ce Palmarès par une vingtaine de Cartons rouges ou jaunes du conditionnement en raison de certains aspects : absence de bouchon-sécurité ; absence de moyens de préparation de la dose pour les enfants ; notices omettant de signaler des dangers connus ; etc.

Une liste non exhaustive des défauts de conditionnement. De plus en plus de médicaments sont mis à

- **Monosept°** collyre en récipients unidoses (**bromure de céthexonium**) Horus Pharma (n° 376)
En raison de l'absence de la dénomination commune internationale sur les unidoses de cette spécialité.
- **Zovirax°** suspension buvable à 200 mg/5 ml (**aciclovir**) GlaxoSmithKline (n° 386)
En raison du nouveau dispositif doseur (une double cuillère à 2,5 ml et 5 ml) inadéquat par rapport aux doses recommandées (5 ml ou 10 ml), source d'erreur lors de la préparation des doses.
- **Ribavox°** comprimés (**ribavirine**) Bioprojet Pharma (n° 386)
En raison du trop-plein d'éléments graphiques fantaisistes sur les boîtes et flacons (comprimé fusée, nuages, soleil) qui accentue la ressemblance entre les trois dosages de cette spécialité, source de confusion lors de la dispensation ou de la préparation des doses.

disposition dans un conditionnement source de difficultés ou de dangers mal évalués : des flacons-frac d'antitumoraux, dont des cytotoxiques ; des insulines à diverses concentrations ; des gammes "ombrelles" qui continuent à être développées.

Le Palmarès du conditionnement *Prescrire* et le bilan annuel du conditionnement (qui sera publié dans le prochain numéro) reflètent la situation réelle des moyens mis en œuvre pour l'emploi des médicaments. Le bilan en est préoccupant.

©Prescrire



Palmarès 2015 de l'information

Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année 2015.

Firmes à l'honneur

(par ordre alphabétique)

• **Premières nommées :**

**EG Labo,
Lucane Pharma**

• **Puis :**

**Arrow Génériques,
Codexial Dermatologie,
GlaxoSmithKline**

Lanternes rouges

(par ordre alphabétique)

**Allergan, Bayer Healthcare
(Pharmaceuticals),
Biogen Idec,
Bristol-Myers Squibb,
Crinex, Gilead Sciences,
Meda Pharma, Menarini, Pfizer**

Les firmes détiennent quantité d'informations sur les médicaments qu'elles commercialisent ou qu'elles arrêtent de commercialiser. Le partage de ces informations, qui permettent entre autres d'utiliser les médicaments de manière appropriée et de protéger les patients de certains risques, fait partie des responsabilités des firmes.

Dans le cadre de sa recherche documentaire méthodique, *Prescrire* interroge les firmes afin d'obtenir leurs données, et de les croiser avec celles obtenues par ailleurs : données cliniques, conditionnements, informations administratives et réglementaires. Le Palmarès de l'information reflète comment chaque firme assume cette responsabilité de partage d'information.

Année 2015 : encore trop peu de transparence des firmes. Dans l'ensemble, les firmes pharmaceutiques apportent ou confirment quantité d'informations à *Prescrire*. Mais elles sont moins coopératives dès qu'il s'agit de

fournir une documentation approfondie et pertinente, renfermant des données non publiées, par exemple susceptibles de détailler des effets indésirables.

Certaines firmes font le choix de la transparence. Elles méritent d'être "à l'honneur". Et celles ayant informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, fournissant des données utiles et détaillées, sont "Premières nommées".

D'autres firmes ne répondent pas, trop peu, ou trop irrégulièrement aux demandes d'information de *Prescrire*. Certaines répondent tardivement et ne fournissent pas une information exploitable. Certaines omettent les données les plus pertinentes. L'attribution d'une "Lanterne rouge de l'information" résulte d'un cumul de telles carences.

Globalement, en 2015, peu de firmes jouent le jeu de la transparence en acceptant de partager avec les soignants toutes les données qu'elles ont notamment en matière d'effets indésirables.

©Prescrire